



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 04 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean HELIE.

Etaient présents : Jean HELIE, Pascal DUBOIS (pouvoir de Françoise HARDY), Jean-Paul CULINAS, Josefa BERNEVAL, Jean-Christophe BERNON, Patrick GRUEL, Ludivine BILLARD (pouvoir de Claire LELEU) et Alban LAMBERT

Absentes excusées : Claire LELEU qui a donné pouvoir à Ludivine BILLARD, Françoise HARDY qui a donné pouvoir à Pascal DUBOIS  
Secrétaire de séance : Jean-Christophe BERNON

### ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu
- Détermination du taux d'imposition des taxes locales
- Affaires diverses

### Approbation du dernier compte-rendu

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

### Détermination du taux d'imposition des taxes locales

Lors du précédent conseil, il a été omis de statuer sur les taux d'impositions locales. M. le Maire présente donc l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales ainsi qu'un tableau retraçant, depuis 10 ans, l'évolution des taux communaux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 *undecis* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (8 voix pour, 2 voix contre -Ludivine BILLARD et Claire LELEU)

DECIDE une augmentation de 1.50 % fixant les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39.21 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	57.58 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires) :	9.23 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Affaires diverses :

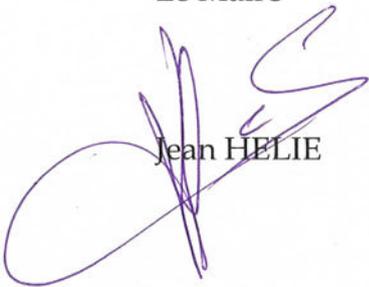
- Demain soir, a lieu la présentation aux habitants des Zones d'Accélération des Energies renouvelables
- Dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « rue des Prés » est abandonnée.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 05.

Le secrétaire de séance

Jean-Christophe BERNON

Le Maire



Jean HELIE